Public Works and Government Services Canada | Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Voir dans le document/
See herein
NA
Québec
NA

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC-PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Réfection système traitement eaux u Réfection système traitement eaux usées	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE520-230482/A	**Amendment No. - N° modif.** 001
Client Reference No. - N° de référence du client R.113105.001	**Date** 2022-07-21
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-$QCM-034-18325	
File No. - N° de dossier QCM-2-45010 (034)	**CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME**

Solicitation Closes - L'invitation prend fin
at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT
on - le 2022-08-17 Heure Avancée de l'Est HAE

F.O.B. - F.A.B.
Plant-Usine: ☐ **Destination:** ☑ **Other-Autre:** ☐

Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kirouac, Jennifer	**Buyer Id - Id de l'acheteur** qcm034
Telephone No. - N° de téléphone (418) 953-4110 ( )	**FAX No. - N° de FAX** ( ) -

Destination - of Goods, Services, and Construction:
Destination - des biens, services et construction:

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	**Delivery Offered - Livraison proposée**

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone
Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature **Date**

Canada

AMENDMENT 001

TITLE : Wastewater Treatment System Upgrade - Cap Tourmente

Included in the present amendment:

1. Questions and answers 1 to 7

QUESTIONS AND ANSWERS 1 TO 7:

	Question des entrepreneurs	Réponses
1 (FR)	<u>RÉSERVOIRS DE STOCKAGE DES EAUX USÉES, SECTION 2.5 (p.224)</u> La section précise que les réservoirs (fosse septique et réacteur) doivent être munis de trois ouvertures de visite. Pour des raisons d'entretien, une distance maximale de 6m entre les ouvertures (centre à centre) est recommandée. La distance entre les 2 ouvertures de la section 2/3 des réservoirs est très près du 6 mètres. Afin de faciliter les opérations de vidange de la fosse septique et les transferts de boues du réacteur, il est fortement recommandé d'ajouter une ouverture de visite à la section 2/3. Cette ouverture pourrait avoir un diamètre de 600mm.	Oui ok pour ajouter une quatrième ouverture située à à mi-chemin entre les deux ouverture dans le secteur de 2/3. L'ouverture devra accommoder un couvercle d'un diamètre de Ø600 mm (nominal) en en fibre de verre.
1 (EN)	Wastewater Storage Tanks section 333600 section 2.5 P.204 The section specifies that the tanks (septic tank and reactor) must be equipped with three inspection openings. For maintenance reasons, a maximum distance of 6m between openings (centre to centre) is recommended. The distance between the 2 openings of the 2/3 section of the tanks is very close to 6 meters. In order to facilitate the emptying	A fourth opening located in the middle of the 2/3 section should be added to facilitate maintenance. The opening should accommodate a Ø600 mm nominal size cover in fiberglass.

	operations of the septic tank and the transfers of sludge from the reactor, it is strongly recommended to add an inspection opening to section 2/3. This opening could have a diameter of 600mm.	
2 (FR)	MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ, SECTION 1.2 (p.241) et section 3.9 (p.254) Le point .7 de la section 1.2 mentionne l'installation de panneaux de contrôle du système de traitement des eaux usées, permettant le contrôle des équipements et la transmission de alarmes vers le système d'alarme intrusion existant. Les installations prévues dans les boitiers techniques ne permettent pas le contrôle des alarmes à distance. Est-ce que le contrôle des alarmes à distance est bel et bien nécessaire ? Le point .6 de la section 3.9 mentionne que l'entrepreneur doit laisser un espace suffisant, chauffé et ventilé pour l'installation d'un panneau d'alarme et mentionne dans la liste les entrées. Est-ce que ce panneau serait installé à proximité de la filière de traitement des eaux usées ou il serait installé ailleurs ? Les boitiers techniques prévus ne sont pas de taille suffisante pour installer un panneau d'alarme. Seulement deux petits boîtiers d'alarme BIOLARM sont prévus, et ils permettent seulement de relayer un contact sec vers un autre panneau externe (pas de discrimination entre les alarmes, va seulement indiquer qu'il y a une alarme). De plus, le relais de chaque boitier d'alarme serait déjà prévu pour envoyer un signal 120V au stroboscope sur le boitier et pour le moment, nous ne savons pas si c'est possible d'envoyer un contact sec et d'alimenter le stroboscope en même temps. Est-ce que l'envoi de 2 contacts secs (1 par alarme) vers un panneau externe sans l'utilisation de stroboscopes serait suffisant ? Si non, est-ce possible d'avoir plus de détails sur le panneau d'alarme voulu ? Il n'y a pas d'espace suffisant dans les boîtiers pour installer un panneau d'alarme autre	Le client souhaite que le système de traitement des eaux soit connecté à son système d'alarme actuel qui lui permet de recevoir et non contrôler les alarmes à distance. Si l'espace n'est pas suffisant, fournir un 3e boitier chauffé ou un boitier plus gros près du système de traitement. Rappelons que l'espace requis pour le panneau d'alarme est de 30 cm par 35 cm.

	que les BIOLARM.	
2 (EN)	PROCESS MECHANICS 1.2.4.7 (section 44 01 00) and section 44 01 00 section 3.9 p. 232 Point 1.2.4.7 (section 44 01 00) mentions the installation of a control panels for the wastewater treatment system, allowing the control of equipment and the transmission of alarms to the existing intrusion alarm system. The installations provided in the technical boxes do not allow remote control of alarms. Is remote alarm control really necessary? Section 44 01 00 section 3.9 p. 232 mentions that the contractor must leave sufficient space, heated and ventilated for the installation of an alarm panel and mentions in the list the entrances. Should this box be installed near the wastewater treatment plant or would it be installed elsewhere? The technical boxes provided are not large enough to install an alarm panel. Only two small BIOLARM alarm boxes are provided, and they only allow a dry contact to be relayed to another external panel (no separation between alarms, will only indicate that there is an alarm). In addition, the relay of each alarm box would already be provided to send a 120V signal to the stroboscope on the box and for the moment, we do not know if it is possible to send a dry contact and power the stroboscope. at the same time. Would sending 2 dry contacts (1 per alarm) to an external panel without the use of strobes be sufficient? If not, is it possible to have more details on the desired alarm panel? There is not enough space in the boxes to install an alarm panel other than the BIOLARM.	The Client want to connect the WW treatment system into his existing alarm system to receive the alarm and not to control the system. If there is not enough space, a third heated (and ventilated) box could added in the vicinity of the WW system or a bigger box could be selected. The required space is 30 cm by 35 cm.
3	<u>MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ, SECTION 2.4 (p.247)</u> Est-ce que l'exigence de 1,25 mg/L en NH4 est bien	Oui pour l'azote non-ionisée (NH3)

(FR)	pour l'azote non-ionisée (NH3) tel que mentionné dans le règlement fédéral sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées ? Si oui, est-ce possible de le préciser ?	
3 (EN)	PROCESS MECHANICS Point 2.4 (section 44 01 00) p. 227 Is the requirement of 1.25 mg/L in NH4 is for non-ionized nitrogen (NH3) as mentioned in the federal regulations on effluent from wastewater treatment systems? If so, is it possible to specify?	Yes for non-ionized nitrogen (NH3)
4 (FR)	<u>ÉQUIPEMENTS – MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ – SECTION 3.3 (p. 251)</u> Le point .8 mentionne que le débit de recirculation est acheminé à la tête du réacteur. Ce n'est pas le cas, il est acheminé à l'entrée de la fosse septique.	Oui à l'entrée de la fosse septique.
4 (EN)	PROCESS MECHANICS Point 3.3 (section 44 01 00) p. 230 Point .8 mentions that the recirculation flow is sent to the head of the reactor. This is not the case, it is routed to the entrance of the septic tank.	Yes. Entrance of the septic tank.
5 (FR)	<u>ÉQUIPEMENTS – MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ – SECTION 3.10 (p. 254)</u> Le point .4 mentionne que les boitiers techniques doivent contenir le panneau de contrôle de la station de pompage intégrée. L'installation d'une station de pompage intégrée n'est pas prévue.	Le point 3.10.4.3 sera retiré du devis.
5 (EN)	PROCESS MECHANICS Point 3.10 (section 44 01 00) p. 233 Point .4 mentions that the technical boxes must contain the control panel of the integrated pumping station. The installation of an integrated pumping	Point 3.10.4.3 will be removed from specification.

	station is not planned.	
6 (FR)	MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ, SECTION 5.1 (p.256) Cette section mentionne à plusieurs endroits le mot ''fournisseur''. Est-ce possible de préciser ce que vous entendez par fournisseur ?	Le manufacturier de la technologie de traitement ou son représentant autorisé.
6 (EN)	PROCESS MECHANICS Point 5.1 (section 44 01 00) p. 236 This section mentions the word "supplier" in several places. Can you clarify what you mean by supplier?	The Supplier is the builder of the WW treatment technology or his authorised representative.
7 (FR)	ÉQUIPEMENTS – MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ – SECTION 5.3 (p. 259) Concernant les résultats de performance, une visite de rodage (prise d'échantillons) après une période normale de fonctionnement du système est prévue. Si les exigences ne sont pas respectées dû à une cause déterminée lors du rodage (manque d'alcalinité, charges de conception non respectées, mauvaise utilisation du système), le distributeur de technologie n'effectuera pas à ses frais d'autre visite. Si les résultats ne respectent pas les exigences dû à une erreur du fournisseur de technologie (exemple : composante défectueuse), les/les réparations et une reprise d'échantillon seront effectués. Est-ce possible de clarifier cet élément dans le devis ?	Si la responsabilité du non-respect est causée par une mauvaise utilisation, ce ne sera pas la faute du Fournisseur.
7 (EN)	PROCESS MECHANICS Point 5.3 (section 44 01 00) p. 238 Regarding the performance results, a start up visit (sampling) after a normal period of system operation is planned. If the requirements are not met due to a cause determined during the break-in	If the non respect is caused by a mis-used from the user. The Supplier will not be held responsible.

	(lack of alkalinity, design loads not respected, misuse of the system), the technology distributor will not make another visit at its own expense. If the results do not meet the requirements due to an error by the technology supplier (example: defective component), the repairs and a re-sampling will be carried out. Is it possible to clarify this element in the quote	

***** All other clauses and conditions remain unchanged *****